Généalogie & Histoire

REVUE DU CENTRE D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES RHÔNE-ALPES

Soyons fiers d'être Français

Au début de l'été nous avons appris deux bonnes nouvelles. Premièrement, après beaucoup de mobilisation, l'accès au site internet de la Charente est enfin devenu gratuit. Deuxièmement, avec la mise en ligne des Archives de la Haute-Vienne, il ne reste plus que cinq départements dont les actes d'état civil ne sont pas encore sur internet.

Ces annonces m'amènent à réfléchir sur les informations mises à disposition des généalogistes en France. Évidemment si les directives nationales étaient plus claires et suivies par les conseils généraux nous aurions une unité de consultation à travers nos départements. Néanmoins, dans presque tous les départements, nous pouvons consulter gratuitement les actes des registres paroissiaux et ceux de l'état civil et, avec seulement quelques restrictions, les recensements et les fiches de conscriptions, ce qui n'est, quand même, pas mal.

Lorsque nous avons des recherches à faire dans les pays voisins nous nous apercevons que ce n'est pas aussi facile.

En Italie pour la période post unité italienne (1860) les documents sont centralisés en mairie mais pour les périodes antérieures il faut chercher dans les archives des églises paroissiales.

En Espagne l'état civil, créé seulement en 1870, dépend du ministère de la justice sauf pour les petites communes où il reste géré en mairie. Pour les actes catholiques antérieurs à 1870 les registres sont conservés soit dans les églises soit dans les diocèses.

Au Royaume-Uni les actes pour l'Angleterre et le Pays de Galles ne sont centralisés que depuis 1837 et pour avoir une copie d'acte il faut payer (de 6,50 à 22,50 livres selon le délai). L'Écosse est un peu plus avancée car il est possible de consulter sur internet et contre honoraires les répertoires des naissances, mariages et décès postérieurs à 1854.

En Suisse, selon les cantons, la nature des fonds peut être très variable et se répartit aux Archives fédérales, cantonales et municipales.

Ces quelques exemples montrent que nous sommes particulièrement gâtés en France avec une gratuité d'accès aux documents centralisés aux Archives départementales.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 rendant obligatoire la tenue des registres de baptêmes en langue française, puis l'ordonnance de Blois en 1579 rajoutant la tenue de registres pour les mariages et enfin l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de 1667, demandant la tenue en double des registres, ont structuré depuis longtemps nos registres paroissiaux.

Nos révolutionnaires de 1789 et leurs successeurs ont eu la bonne idée de faire transférer les registres paroissiaux dans les mairies pour n'avoir qu'un seul lieu de conservation et les doubles ont été centralisés au greffe et cela pour l'intégralité du territoire. De plus, ils ont créé le 5 brumaire an V les Archives départementales destinées à stocker les documents de l'Ancien Régime et ceux à venir.

Cela nous donne aujourd'hui le grand privilège d'effectuer des recherches dans les archives départementales sur l'intégralité des actes religieux et publics sans oublier les actes notariés.

Malgré notre esprit français « râleur et contestataire » bien connu, nous avons, dans ce domaine, de quoi être fiers de l'organisation de notre pays.

Henry Juillard
Président de l'AGLoire

Généalogie & Histoire :
Publication trimestrielle éditée par l'association
Centre d'Études Généalogiques Rhône-Alpes
Siège social et publication
14, rue des Glairaux
38120 - Saint-Égrève
tél. 04 38 02 07 28
courriel : cegra-infos@orange.fr
site internet : http://cegra.fr

Les manuscrits, même non publiés, ne seront pas retournés à leurs auteurs.
Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation, sont réservés pour tous pays.
© C.E.G.R.A. - Informations 2015

Dépôt légal à parution - ISSN 0180 - 5886
Commission paritaire n° : 0516 G 88021

Directeur de la publication :	Michel Henry
Secrétaire de rédaction :	Monique Bonvallet
Trésorier :	Guy Prud'homme
Gestion des abonnés :	Jean Fontenille
Mise en pages :	Denis Bellon, Anne Bojon, Fernand Daval
Vente par correspondance :	Jean-Michel Taunier
Équipe de rédaction :	Marie-Françoise Arens, Jean Blachot, Pierre Boiton, Michèle Bruyat, Michel Fusy, Yves Jacquet, Patrick Martin, Jean Molin, Denis Serve.
Webmestre :	Fernand Daval
Imprimeur :	Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot (38)
Routage :	Act'Isère - La Buisse (38)
Tirage :	3500 exemplaires

Abonnement annuel (4 numéros) :
France : 14 € - Étranger : 16 €
Prix au numéro : 7,00 €

Sommaire

II - La chapellerie à Chazelles-sur-Lyon
Henry Juillard
2 - Une ascendance inédite de Lamartine (III)
Bertrand Guyot
13 - QUESTIONS
21 - L'expulsion des Capucins de Saint-Étienne le 4 novembre 1880
André Pauze
24 - Du danger de fréquenter l'école de la rue Saint-Laurent à Grenoble en 1776
Jean Villard & Michel Henry
26 - Les animaux dans l'histoire : le chien
Bernard Chazelle
28 - Héraldique : le chien
Bernard Chazelle
29 - Courrier des lecteurs
30 - En furetant sur le web
Pierre Boiton
32 - Paléographie de la guerre de 1914
Pascal Beyls
34 - Histoire de l'hôpital psychiatrique de Saint-Égrève - Saint-Robert
Maurice Tauveron
39 - Cahier de récitations
Pierre Charcosset
40 - Onomastique et vocabulaire
Monique Bonvallet
42 - La chapelle Saint-Michel de Balbins, en Isère
Louis Belle-Larant
45 - Histoire de monts, histoire de noms
Jean-Luc Bonaimé
47 - RÉPONSES
54 - Nouvelles des associations
62 - Prochains évènements en Rhône-Alpes
63 - Bibliographie
Denis Bellon
64 - Revue de presse
Denis Bellon
III - La chapellerie à Chazelles-sur-Lyon
Henry Juillard
IV - Chapelleries Morreton et Fléchet
Henry Juillard
et plusieurs brèves ...

Encart : feuilles de correspondance